

ÉDITO

Avez-vous remarqué à quel point les débats politiques sont cycliques ? À nouveau en cette fin de mandature et trois ans à peine après la vague des lois MAPTAM, NOTRe et TECV, j'entends lors des conversations parisiennes qu'il faudrait rouvrir la question des syndicats départementaux d'électricité afin qu'ils soient, c'est selon, absorbés par les conseils départementaux ou fondus au sein des intercommunalités.

Les nuances sont importantes. Autant je suis convaincu que la maille départementale est la seule qui puisse permettre, aux côtés de la région planificatrice et chef d'orchestre, d'industrialiser de manière concrète et visible de nombreuses actions climatiques tout en garantissant un certain niveau de proximité et de solidarité ; autant je suis persuadé également qu'il est important que le bloc local conserve en son sein un outil efficace et pragmatique au service de l'efficacité environnementale et de la cohésion territoriale et sociale, avec une gouvernance qui s'apparente le plus possible à une quasi-régie, de manière à pouvoir articuler avec force les politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de développement économique, et les grands enjeux énergétiques. L'heure est à l'action. Ne perdons pas notre temps à vouloir à nouveau déstabiliser l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz. Au contraire, privilégions les autorités organisatrices de grande taille ayant montré leur pragmatisme et leur efficacité, ainsi que leur sens du service et de la proximité, afin de massifier sur nos territoires les chantiers de la transition.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

LE SIÉML ADAPTE SES STATUTS DOUBLEMENT

UNE OFFRE DE SERVICES ÉLARGIE ET UNE GOUVERNANCE REVISITÉE

Le comité syndical du 23 avril, a statué sur une double réforme statutaire qui vise à parfaire la capacité du syndicat à accompagner ses adhérents dans la transition énergétique et prendre en compte les effets de la réforme territoriale. Le Siéml souhaite en effet étendre son champ de compétences et de services complémentaires pour accroître l'offre de services au bénéfice de ses adhérents et adapter sa gouvernance afin de préparer la mandature de 2020. Ces changements s'effectueront en deux temps (cf. ci-contre) pour garantir le bon fonctionnement du Siéml et ne pas bouleverser immédiatement sa gouvernance.

1^{re} réforme : une offre de services élargie

Le Siéml souhaite se doter d'une compétence optionnelle supplémentaire en matière de production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable. Le syndicat propose d'accompagner les collectivités en réalisant et en exploitant les installations pour leur compte, dans un contexte de développement massif des énergies renouvelables thermiques sur leur patrimoine. Il souhaite également être habilité à intervenir dans les services accessoires liés notamment aux bases de données, aux systèmes d'informations géographiques et aux réseaux et systèmes communicants, en lien avec le développement des smart territoires.

2^e réforme : une nouvelle gouvernance

Dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux, la gouvernance du syndicat doit s'adapter pour prendre en compte les évolutions territoriales intervenues ces dernières années avec la création de communes nouvelles et le regroupement des intercommunalités (cf. schéma ci-contre). Le comité syndical passerait ainsi de 54 à 46 membres en tenant compte du poids démographique de chaque circonscription électorale. Il revient désormais aux collectivités membres du Siéml de se prononcer avec une seule et même délibération sur cette double réforme statutaire, et ce dans un délai de trois mois. Dans le cadre de cette consultation, il est également nécessaire d'intégrer la **modification du périmètre du syndicat** compte tenu de l'adhésion et du retrait de certaines communes nouvelles.

CALENDRIER

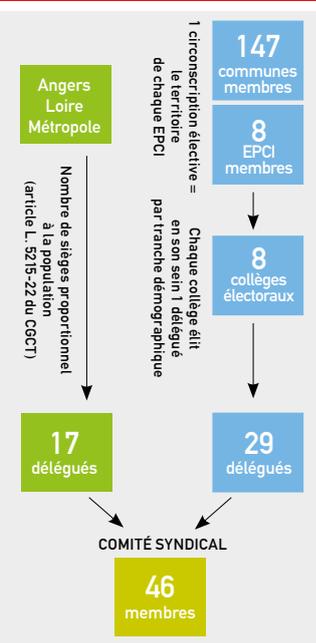
2019 > **Mai** : notification aux collectivités membres.

> **Dans un délai de 3 mois** : approbation par les membres de la double réforme des statuts et de la modification du périmètre du syndicat.

> **Fin 2019** : arrêté du Préfet et entrée en vigueur immédiate de la première étape relative aux compétences et services.

2020 > Entrée en vigueur de la seconde étape relative à la gouvernance du Siéml après les élections municipales de **mars**.

GOUVERNANCE 2020



DÉPANNAGES ET URGENCES ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMENT SOLLICITER LE SIÉML ?



Le Siéml a mis à jour ses procédures de déclaration d'interventions en cas de panne sur le réseau d'éclairage public. Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, les collectivités ayant transféré leur compétence au syndicat, ne peuvent faire intervenir directement leur personnel sur les installations - si ce n'est pour des interventions de premier niveau faisant l'objet d'une convention. C'est donc un prestataire habilité et connaissant le réseau d'EPu de la collectivité qui est mandaté par le Siéml. Les demandes d'intervention s'effectuent **en ligne** pour les dépannages, et **par téléphone** pour les urgences. Le coût varie en fonction du délai d'intervention souhaité. C'est pourquoi il est important de bien définir le besoin avant toute sollicitation. Enfin, chaque année 80 candélabres, en moyenne, sont accidentés sur l'ensemble du parc départemental. Dans ce cas, la commune ne doit pas saisir son assurance mais identifier le tiers responsable, remplir un constat amiable avec ce dernier et le transmettre au Siéml. Télécharger le constat amiable et les modalités d'intervention sur sieml.fr/le-service-depannage.

PLUSIEURS FACTURES ÉCLAIRAGE PUBLIC ? DÉLIBÉREZ UNE SEULE FOIS PAR TRIMESTRE !

Concernant le versement des fonds de concours pour la réparation du réseau d'éclairage public, nous vous encourageons désormais à regrouper plusieurs opérations en une seule délibération trimestrielle ! Info. au 02 41 20 75 45.

PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ RÉUNION DÉPARTEMENTALE LE MER. 26 JUIN

Les partenaires du PCRS (EPCI, communes gérant l'éclairage public, Enedis, Sorégies), les communes, entreprises de travaux de voirie, maîtres d'œuvre, syndicats d'énergie, ... sont invités à une réunion dédiée au PCRS. À l'ordre du jour : présentation concrète de l'outil mutualisé, de ses modalités de mise à disposition et d'actualisation, ainsi que des interactions entre les différents acteurs concernés. Il sera également question des nouvelles applications rendues possibles par les données d'acquisition.

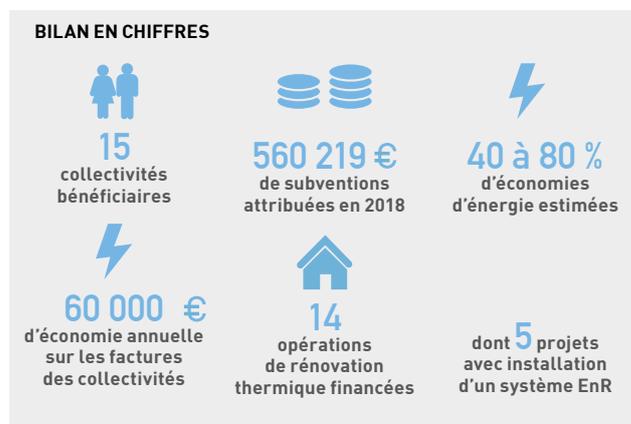
→ À NOTER ! MERCREDI 26 JUIN À 14 H, SALLE DU HUTREAU À ANGERS

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

VEN. 24 MAI	Inauguration borne rapide > Avrillé
MAR. 4 JUIN	Réunion du Bureau > Siéml
MAR. 4 JUIN	Lancement du cadastre solaire > Siéml
MAR. 23 JUIN	Comité syndical > Siéml

ÉCONOMIES D'ÉNERGIES & FIPEE 21 QUEL BILAN EN 2018 ?

Le fonds d'intervention pour les économies d'énergie a permis, en 2018, d'accompagner financièrement **15 collectivités** pour l'amélioration énergétique de leurs bâtiments avec des montants variant de 3 500 € à 135 700 € en fonction de l'ampleur de l'opération et des tonnes de CO₂ évitées grâce à cette rénovation.



RÉVISION DES CRITÈRES DE RURALITÉ DU FACÉ INTERVENTION DU DÉPUTÉ PHILIPPE BOLO

Le député Philippe Bolo a participé récemment à une réunion à Matignon sur le devenir du CAS FACÉ (financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale). Son intervention, aux côtés du sénateur Jacques Genest, s'inscrit dans le contexte de la multiplication des communes nouvelles et des interrogations soulevées par les critères de population définissant les communes éligibles aux aides du FACÉ. Cette question est d'autant plus prégnante en Maine-et-Loire, que nous sommes fortement impactés par le regroupement de communes et très actifs sur le FACÉ (deuxième recette du Siéml). M. Bolo a donc proposé de nouveaux critères reposant sur la densité de population plutôt que le nombre d'habitants, avec un message en filigrane : la ruralité des territoires ne change pas du simple fait de la création d'une commune nouvelle même importante



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
9 route de la Confluence - ZAC de Beuzon
Écouflant - CS 60145 - 49001 Angers cedex 01
Tél. 02 41 20 75 20 / www.sieml.fr /    

Directeur de publication > Jean-Luc Davy
Rédaction > Katell Boivin
Conception graphique > Manuela Tertrin / **Photos** > Siéml
Pour toute question, contactez le 02 41 20 75 49 ou par mail :
communication@sieml.fr